

<p>Nom et coordonnées de l'école École Maternelle Lou Pin Bert 8 Chemin de Mougnet 05 57 71 92 62 Commune : LE BARP</p>	<p>PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE PREMIER TRIMESTRE  Date : Le 20/10/2022</p>
---	--

Circonscription Arcachon Nord

**Présents**

Présidente (directeur d'école) : Mme VIDAL

Inspecteur de l'éducation nationale : Mme RAMUS

Equipe enseignante	Le maire ou son représentant	Représentants parents d'élèves	DDEN
<p>Mme VIDAL (Directrice) Mme COSSON (Adjoint) Mme GARRIC (Adjoint) Mme DEFAYE (Aesh)</p>	<p>Mme VALERO (adjoint) Mme MENDOZA (adjoint)</p>	<p>Mme VIGREUX (FCPE) Mme DANAY (FCPE) Mme GADIOU (paradiscol'Eyre)</p>	

**Excusés** :Mme LACAM (Psychologue scolaire de l'éducation nationale)  
Mme RAMUS (IEN)

***Début du conseil d'école : 18h***

- Règlement intérieur du conseil d'école -fonctionnement et rôle du conseil d'école-  
C'est une instance qui préside au travail en partenariat entre ECOLE /MAIRIE/PARENTS d'ELEVES  
C'est une réunion institutionnelle où sont prises les décisions qui président au fonctionnement de l'école.  
Il se réunit une fois par trimestre  
Les parents apportent avis et suggestions, ils sont informés d'évènements importants.  
Cette instance n'aborde en aucun cas le côté pédagogique de l'école qui est géré par l'IEN et l'IA  
Présentation des membres du Conseil d'école

**EDUCATION NATIONALE**

**I)Fonctionnement de l'école :**

**a)Règlement intérieur :**

pas de modification cette année, hormis la suppression de la classe de Mme CHINIARD.

**b) sécurité à l'école :**

Un exercice incendie a été effectué le jeudi 29 septembre 2022 à 11h.  
Tout s'est bien passé. Le temps d'évacuation a été respecté (2min15).

PPMS : Plan Particulier de Mise en sûreté.

2 types de PPMS:- Risques majeurs avec confinement dans l'école : un exercice est prévu le 02/03/2023

-Attentat –Intrusion : un exercice a eu lieu le 13/10/2022. Les enseignants de la maternelle ont choisi de se cacher. Tout a bien fonctionné.

### c) hygiène à l'école :

Selon le protocole sanitaire, les enfants se lavent les mains à leur arrivée à l'école, après chaque passage aux toilettes, avant le repas et avant la sieste.

### d) budgets municipaux :

Budget fournitures et loisirs : les dernières commandes seront passées début novembre.

Sommes restantes :

fournitures: 1087€

loisirs : 557€

Noël : 247€

Bus : 1126€

### Budget investissement :

Concernant le budget 2022, nous avons associé le reste du budget à celui de l'APS pour avoir une belle structure de cour. En effet, la structure actuelle ne convient qu'aux plus petits. La structure a été validée mais il manque le sol. Il a été confié à la directrice de l'APS de trouver une structure + sol pour 3600€ avant Noël. Proposition de l'école de commander la structure et de budgétiser le sol sur 2023.

Le TBI voté au budget 2021 a été installé le 21/09/2022 dans la classe de Mme COSSON.

Un disque dur SSD a été installé sur les ordinateurs des directeurs en septembre.

Les demandes pour le budget 2023 ont été effectuées la semaine dernière ( matériel informatique) comme l'année précédente.

Nous venons d'apprendre qu'aucun budget n'avait été alloué pour l'achat d'ordinateurs, par contre à la place, il a été décidé que l'on récupère le vieil ordinateur de Sylvain Laborde (dst) qui lui va en avoir un neuf.

Si il est trop vieux pour lui, pourquoi serait-il parfait pour nous ?

Quel âge a cet ordinateur ?

Si l'on peut recycler le sien, pourquoi ne pourrait-on pas recycler les nôtres ?

( changement de disque dur type SSD par exemple).

La mairie confirme que changer les disques durs comme sur les ordinateurs de direction serait moins onéreux. Il faut voir avec l'information ce qu'il est possible de faire.

### e) fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative :

La coopérative vit grâce à vos dons et aux actions menées par l'école.

Cette année malheureusement tout comme l'année précédente nous n'avons pas pu organiser de manifestations, par conséquent les rentrées sont moindres.

Grâce au don de Cré'art, nous avons pu financer 2 sorties supplémentaires :

Cap sciences pour les plus grands et le bazar des mômes pour les plus petits

### f) Rentrée 2022 :

74 élèves répartis sur 3 classes.

Niveau	Effectif	Enseignante	Atsem
PS	22	VIDAL Élisabeth	BARREYRE Jessica
GS	25	COSSON Christine	SOTTILE Sylvie
MS	27	GARRIC Laurence	VENDE Chantal JOUARD Laetitia

Nous avons également dans l'équipe :

- Une Aesh (Mme DEFAYE)
- Un service civique (Melle BOISSINOT)
- Une stagiaire CAP petite enfance ( Mme BOUCHEZ)
- Des stagiaires en binôme étudiante en 2ème année de psychomotricité

Concernant la rentrée 2023, la baisse des effectifs se poursuit : 12 élèves sur les listes de naissances pour LPB. Si l'on rajoute les chiffres de l'urbanisme et de la MAM, les effectifs seront stables l'année prochaine. Un travail sur une nouvelle carte scolaire est engagée avec la municipalité.

La mairie confirme la baisse des effectifs sur la commune et qu'une révision de la carte scolaire est nécessaire. En effet, la carte actuelle n'est plus cohérente. L'objectif est de sauver les écoles. La réflexion est engagée et une réunion est prévue dès la rentrée des vacances de Toussaint. Les parents d'élèves seront conviés à la discussion mais il faut être conscient que les mesures adoptées ne satisferont jamais tout le monde.

Elections des parents d'élèves : Elles ont eu lieu le vendredi 7 octobre.

40,3 % de votants

Résultats des élections :

2 sièges FCPE (2 titulaires ; 2 suppléants)

1- Mme VIGREUX Aurore

2- Mme NOYER Anne-Lise

1 siège PARADISSCOL'EYRE( 1 titulaire ; 1remplaçant)

1- Mme GADIOU Aurélie

## **II) Communication :**

**a) Parents/Enseignants** : Réunion de rentrée, rendez-vous individuels, cahier de liaison. Un panneau Veleda à l'extérieur de l'école sert aux informations ponctuelles.

**b) Parents/Direction** : Téléphone/ Mail, rendez-vous.

**c) Parents/mairie** : Téléphone, mail au service enfance et jeunesse.

**d) Ecole/mairie** : Il est toujours difficile de joindre les services cette année.

Problème d'organisation et de fonctionnement. Problème de remplacement toujours compliqué.

La mairie explique que l'audit qui a débuté l'année dernière est presque terminé. Il sera finalisé en fin d'année et une restructuration des services est engagée. Cela prend du temps, il, y a beaucoup de changement de personnel sur les postes. Une nouvelle responsable du pôle jeunesse (Sarah ROY) vient d'arriver, des changements sont également en cours pour les services techniques.

## **III) Projets de vie de l'école :**

**a) Axes généraux :**

Le thème de cette année est : la forêt, l'arbre, la nature.

**b) Projet de classe** en lien avec le projet d'école :

Le nouveau projet d'école est axé sur la démarche scientifique en accord avec les axes départementaux et l'état des lieux réalisé à partir du bilan du précédent projet d'école

**b) Autres Projets :**

Piscine : du 07 Avril 2023 au 30 Juin 2023 pour les GS. Le vendredi matin.

Les enfants seront plus longtemps dans l'eau (une heure).

Mme COSSON partira avec les grands.

Marché de Noël : 9 décembre. La garderie s'associe. L'école demande si l'on reprend l'organisation d'avant Covid. Les fédérations confirment leur implication. Une réunion aura lieu avec Mme VIDAL au mois de novembre pour en définir les modalités.

Carnaval : Jeudi 23 Mars sur le thème de la nature.

Fête de l'école : Pour le moment, 30 juin (date et modalité restent à définir). Nous reviendrons sur ce point dans les questions des parents.

**c) Accueil périscolaire** : Les parents déposent et récupèrent les enfants à l'entrée de la maternelle. Un animateur équipé de talkie-walkie est affecté dans le hall pour éviter que les parents ne rentrent dans l'école.

Mutualisation du matériel : c'est compliqué, cela demande de la rigueur.

Un inventaire du matériel EPS a été mis en place il y a quelques années mais n'est pas exploité.

L'école s'engage à réaliser l'état des lieux en juin avec commande de ce qui manque.

L'inventaire de fin d'été doit être fait avant la rentrée et les commandes également passées par l'APS. Vu avec l'APS et ok. Cela devrait rentrer dans l'ordre avec Mme ROY.

Point sur la disparition de matériel : des objets ont été récupérés en forêt. L'école se demande si la disparition du matériel ne serait pas aussi liée aux différentes intrusions dans l'école.

Il est précisé d'ailleurs que la fenêtre de la classe de Mme COSSON, qui avait été réparée, ne ferme de nouveau plus. Une intervention serait nécessaire pour résoudre définitivement ce problème.

La mairie demande la modification d'une phrase du compte-rendu du conseil d'école du mois de juin. En effet, il parlait d'intrusion sur la commune. Il faut noter qu'il s'agit d'intrusion sur l'école et non pas sur toute la commune.

L'école demande quand est prévu l'aménagement du hall d'entrée (actuellement, nous n'avons pas l'impression d'entrer dans une école).

La mairie explique qu'une réunion avec la CDC a eu lieu la semaine dernière.

Le local devrait se faire, le même est prévu côté élémentaire.

Une réorganisation de l'occupation des locaux par l'APS est également en cours.

En effet, l'école explique que le partage des locaux est difficile mais n'a rien à l'encontre de l'équipe d'animation avec laquelle nous nous entendons très bien cependant, l'APS est omniprésente.

L'accueil se fait dans le hall d'entrée où se mélangent enfants de la maternelle et de l'élémentaire. L'APS se fait dans des salles de classe inutilisées, les réunions ont lieu dans l'école, nous partageons le même photocopieur.

Il est parfois impossible d'imprimer, tout le monde lance en même temps. Le bruit et les mouvements sont permanents, les enfants ont parfois du mal à rester concentrés. Il n'est pas facile pour les enseignantes de préparer leur classe après 16 h.

L'élémentaire ne rencontre pas ces problèmes : pas de partage de photocopieur, pas d'accueil dans leur locaux, pas d'occupation de leur locaux (ni le matin, ni le soir).

La mairie est consciente du problème et est en voie de tout réorganiser. Leur discours face à l'APS est de ne pas s'étaler et de respecter le personnel de l'école mais dans les faits cela n'est pas si simple.

Concernant cette problématique de partage des locaux, les difficultés et la confusion que cela crée; nous soulignons que cela a déjà été évoqué au dernier conseil d'école de l'année dernière. La réflexion est en cours côté mairie, mais, comme le sujet n'est pas nouveau, nous attendons maintenant des propositions et actions concrètes pour améliorer la qualité et les conditions de travail de tous.

Nous avons aussi rapidement évoqué jeudi soir l'affichage sauvage à l'entrée de l'école : nous rappelons que l'affichage à l'entrée de l'école est partagé, comme les locaux et que ceci a été fait du côté réservé à l'école.

#### **IV) Parcours de l'élève :**

Pour les élèves rencontrant des difficultés :

##### **PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) :**

*« Ce programme concerne tous les élèves. Il consiste en un plan coordonné d'actions conçues pour répondre aux difficultés d'un élève, formalisé dans un document qui en précise les objectifs, les modalités, les échéances et les modes d'évaluation. Il est élaboré par l'équipe pédagogique et discuté avec les parents. »*

##### **PAP (plan d'accompagnement personnalisé) :**

*« Le PAP permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptation de nature pédagogique »*

*« Il peut être demandé par la famille sinon il doit recueillir l'accord de la famille.*

*Constat des troubles : il est fait par le médecin scolaire et, le cas échéant au vu des bilan psychologiques et paramédicaux réalisés. »*

##### **Equipe éducative : Décret N°90-788 du 6 septembre 1990**

L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombent la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle comprend le directeur d'école, le ou les maîtres et les parents concernés, le psychologue scolaire et les enseignants spécialisés intervenant dans l'école, éventuellement le médecin de PMI ou de l'éducation nationale, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale et les personnels contribuant à la scolarisation des élèves handicapés dans l'école.

Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élève l'exige, qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement.

Le Docteur DELAGE est le médecin scolaire en conseil technique que l'école peut contacter par téléphone. Il n'y a pas de médecin scolaire pour notre zone qui pourrait se déplacer pour les équipes éducatives, les PAI, les visites médicales...

L'équipe du Rased est cette année composée d'une psychologue scolaire Mme LACAM et d'une enseignante spécialisée à dominante relationnelle, Mme FOUCHER Nathalie. La psychologue scolaire intervient sur demande des familles ou de l'équipe

enseignante. Elle rencontre les familles pour répondre aux questions, faire des bilans, orienter les familles si besoin mais elle n'a en aucun cas un rôle de soins.

Son numéro : 05 56 88 29 63.

Elle ne s'occupe pas de la prise en charge des élèves.

L'enseignante spécialisée à dominante relationnelle est présente sur l'école tous les jeudis matin. Elle va proposer aux GS « le jeu des 3 figures »

*Dans le cadre de ses actions de prévention « trouver sa place à l'école et devenir élève », le RASED organise cette année des ateliers inspirés du jeu théâtral.*

*Les enfants seront invités à construire un récit à partir d'images qu'ils ont vues, et à le jouer. Cette activité, appelée « Jeu des trois figures » s'inscrit dans le cadre des compétences « mobiliser le langage dans toutes ses dimensions », « agir et s'exprimer à travers des activités artistiques » et « apprendre ensemble et vivre ensemble à l'école ».*

## MAIRIE

### **Travaux :**

Les demandes de cet été n'ont pas encore été prises en compte.

Tampons sous les bancs de la classe de Mme COSSON. La mairie annonce que le problème se pose dans toutes les écoles, une grosse commande a été faite.

La boîte à craies est tombée. Les craies sont désormais à terre. L'école renouvelle sa demande de pose d'une boîte à craie vissée au mur.

Pour rappel, l'école demande depuis toujours une boîte à craies en bois solidement fixée.

Dans les faits, il a été posé des boîtes à thé en métal qui sont rapidement détruites et deviennent vite dangereuses.

Réparation des robinets : une réflexion est en cour pour les économies d'énergie.

Suite aux fortes pluies de cette nuit, nous avons constaté des fuites au plafond dans le hall d'entrée.

Les lumières du hall d'entrée ne fonctionnent plus, les parents arrivent dans le noir le matin.

### **Fonctionnement :**

Nous ressentons cruellement le manque de personnel, surtout sur le temps de midi.

Le remplacement des personnels manquants semble très compliqué (ATSEM, personnel cantine...)

Les menus de la cantine sont ceux de l'élémentaire où les enfants ont le choix entre deux entrées et deux desserts. Serait-il possible d'avoir les menus de ce que mangent réellement les enfants de la maternelle. La mairie va s'arranger pour que cela soit plus clair.

Tisanerie : Cette pièce est celle où les ATSEM font les préparations. Nous avons constaté qu'elle y entreposait désormais tout leur matériel de ménage au lieu de le mettre dans le stock. Elles nous expliquent que sinon leur matériel disparaît.

La mairie dit qu'elles doivent faire remonter les problèmes à la mairie. Si il y a du vol il faut le dire et si pas de place c'est la même chose. La mairie propose l'achat d'armoires fermant à

clé dans le stock pour le matériel des ATSEM, mais il ne doit y avoir en aucun cas des produits ménagers dans cette pièce.

### **Questions des parents :**

#### **FCPE :**

1) Quelle sera la température du chauffage à l'année et sa mise ne route pourra-t-elle être anticipée, dès lors que chaque année elle nécessite l'intervention d'un technicien ?

Le chauffage sera allumé après les vacances de Toussaint (sauf si été Indien). Normalement, un test sera fait pendant les vacances et donc il ne devrait pas y avoir de soucis à la rentrée. La température devrait être fixée à 20°C.

2) L'action de la FCPE- insertion dans le programme/participation du corps enseignant et de l'APS/ALSH.

La FCPE propose de faire des sacs au profit de la coopérative scolaire. L'école propose aux deux associations d'œuvrer collectivement pour le bien de l'école. Il n'y a pas de concurrence entre les deux associations.

3) Suivi des travaux évoqués lors du dernier conseil d'école de l'année 2021/2022 : les trous dans la cour, le banc de l'amitié, la boîte à craies, la structure de jeu...

L'alarme fonctionne. Elle a été contrôlée. Des capteurs supplémentaires vont être installés pour un meilleur fonctionnement.

La mairie va voir si les codes attribués aux personnels peuvent être réactualisés. Il faut aussi régler le problème des associations qui utilisent le gymnase et qui peut-être ne réarment pas.

4) Une réflexion/réforme de l'occupation de l'espace par l'ALSH devait être engagée. Qu'en est-il ?

La réponse à cette question a été vu dans le paragraphe

III) projets de vie de l'école  
c) Accueil péri-scolaire

#### **Paradisscol'Eyre :**

1) Les dangers constatés en juin dernier dans la cour de récréation côté maternelle ont-ils été réparés ?

Réponse à cette question au paragraphe :

MAIRIE

Travaux



2) Les jours de décharge de Mme VIDAL sont-ils fixés en avance ? Serait-il possible de les communiquer aux parents pour qu'ils sachent quand l'appeler ?

La personne qui occupait la décharge de Mme VIDAL va changer de poste après les vacances de Toussaint. Pour l'instant nous ne savons quelle va être la nouvelle organisation.

3) Qu'est-il prévu concernant le chauffage de l'école cet hiver ?

Réponse donnée dans la question 1 de la FCPE

4) Cantine : le coût des repas ayant augmenté, un tarif dégressif selon le nombre d'enfants inscrits par famille est-il envisagé ? Exemple de cas concret : certaines familles ont 3 enfants inscrits et payent le tarif plein.

Oui il y a un tarif dégressif pour les familles de 3 enfants. Il se peut qu'il y ait des « bugs » car c'est un traitement manuel. Il faut que les familles le signalent sur le site.

5) Est-il possible que l'organisation de la fête de l'école soit plus un partenariat de toutes les parties ?

L'école informe que l'équipe enseignante et les directeurs de l'APS se sont réunis pour réfléchir à l'organisation de la fête de fin d'année scolaire et voir si il était possible de l'organiser en collaboration. L'école a fait les propositions suivantes :

- L'école s'occupe du spectacle et de la tombola.
- L'APS s'occupe des jeux ou ateliers créatifs.
- Le comité des fêtes est sollicité pour la restauration.
- Après le tirage de la tombola, les portes sont ouvertes à tous (familles de l'élémentaire n'ayant pas d'enfants en maternelle) pour une soirée mousse à laquelle tient L'APS. En effet, l'élémentaire n'organisant pas de manifestation de ce type, tous les enfants de l'école pourraient participer à cette journée festive.

Les fédérations de parents d'élèves ainsi que la mairie seraient favorables à ce type de manifestation.

Pour l'instant, l'équipe de l'animation ne s'est pas encore mise d'accord sur cette organisation. Ils souhaiteraient une plus grosse fête de l'APS.

Cette question a soulevé plusieurs autres points :

1) L'école ne souhaite pas revivre ce qu'il s'est passé l'année dernière. L'équipe enseignante rappelle que la fin de l'école est le 7 juillet, qu'il y a un programme à tenir. L'année dernière, la fête de l'APS a engendré une confusion tant pour les parents que pour les enfants. Ils ne savaient plus ce qui relevait de l'école et ce qui relevait de la garderie. Les fédérations ont été amenées à faire des actions qui ont accentué cette confusion. De plus, un mois avant la fin de l'école, les enfants n'étaient plus disponibles pour les apprentissages, l'ambiance était à la fête.

2) Rappel sur le rôle des fédérations de parents d'élèves :

De 8h30 à 16h les enfants sont des élèves, à partir de 16h, ils quittent leur statut d'élèves. Les parents élus représentent les parents **d'élèves** au conseil d'école.

Toute fédération de type association loi 1901 fédération de parents d'élèves ou non peut s'investir dans la collectivité. En ce qui concerne l'APS, c'est la mairie qui a la charge de l'organisation, qui donne son accord, établit une convention. Si cette association est une fédération de parents d'élèves, pour éviter les confusions il serait souhaitable que ce ne soit pas les mêmes parents.

Les parents élus représentent les parents d'élèves au conseil d'école.

Sur les temps associatifs, en accord avec la mairie, l'école suggère que les parents investis ne soient pas des parents élus.

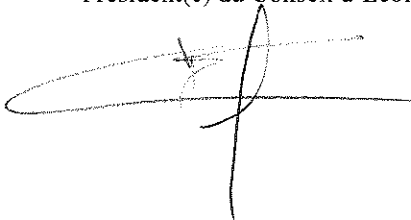
3) La question de la responsabilité se pose. Si une manifestation est organisée en collaboration entre les parties ( école/parents/mairie) bien faire attention à ,qui incombe la responsabilité en cas d'accident.

*Fin du conseil d'école : 20h30*

Prochain conseil d'école aura lieu le : 07/03/2021 à 18h

Fait à Le Barp , le 20/10/2020

Le Directeur ou la Directrice,  
Président(e) du Conseil d'Ecole



Le Secrétaire de séance :

